

## Ile-de-France : les Comue et les Crous s'accordent sur 30 mesures prioritaires pour la vie étudiante

Paris - Publié le vendredi 14 octobre 2016 à 8 h 30 - Essentiel n° 78391

Les huit Comue et les trois Crous d'Ile-de-France se dotent d'un projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale, après 18 mois de travaux, apprend News Tank. Six axes stratégiques et 30 mesures à mettre en œuvre entre septembre 2016 et août 2019 ont été identifiés. Un comité plénier inter-Comue et inter-Crous a formellement adopté le document, à l'unanimité, le 11/07/2016 et un premier comité de pilotage se réunit le 13/10/2016.

« Ce projet correspond à la mise en œuvre d'une disposition de la loi Fioraso de juillet 2013. Le travail inter-Comue et inter-Crous a été engagé en novembre 2014, avec une première phase d'état des lieux (6 mois), puis une seconde phase (9 mois) d'audition des principaux acteurs. Le groupe de travail a terminé la 3<sup>e</sup> et dernière phase de rédaction afin de proposer une liste pertinente d'actions », décrit [Raphael Costambeys-Kempczynski](#), directeur délégué, vie de campus et expérience étudiante au sein d'USPC, à News Tank, le 13/10/2016. Il est l'un des deux coordonnateurs du projet avec [Denis Lambert](#), directeur du Crous de Paris.

« Ce document a vocation à être communiqué aux collectivités locales concernées et à l'Etat et est conçu pour servir à chacune d'entre elles pour décider des actions qu'elle souhaite mener », ajoute-t-il.

---

### Considérer « tous les aspects de la vie d'un étudiant » pour l'ensemble du territoire

« Ce projet ne s'intéresse pas uniquement aux secteurs traditionnellement visés par les politiques publiques en matière de vie étudiante tels que le logement, la restauration, la santé, etc. Il s'intéresse à tous les aspects de la vie d'un étudiant », indique le document adopté par les huit Comue et les trois Crous et dont News Tank a obtenu copie.

« Il ne s'agit pas d'un projet à considérer regroupement par regroupement ou Crous par Crous. Ce document présente des actions communes qui concernent l'ensemble de la population étudiante sur le territoire francilien et qui, donc, ne peuvent être portées individuellement », préviennent les auteurs.

### Six axes et 30 actions : synthèse

#### Santé et prévention

- Elaborer un diagnostic « santé étudiante du territoire Ile-de-France » .
  - Assurer l'accès et l'accompagnement vers les dispositifs de santé.

#### Alimentation

- Rédiger un schéma directeur « restauration » par bassin universitaire.
  - Promouvoir une offre de restauration adaptée aux usages des étudiants, en termes d'habitudes alimentaires, de mobilité et de rythmes universitaires.
- Œuvrer ensemble pour instaurer une pause méridienne.
  - Faire des cafétérias Crous des lieux de dépôt de paniers de denrées alimentaires.

### Campus physique, campus virtuel

- Ouvrir les espaces de vie commune gérés par les Crous à un usage polyvalent pour développer les lieux de vie et la mutualisation des espaces entre les différents acteurs.
- Porter politiquement une stratégie de développement durable y compris dans un contexte hyper-urbanisé.
- Communiquer sur le développement durable comme action pédagogique.
  - Développer des services associés à la carte étudiante.
    - Lutter contre les inégalités sociales face au numérique.

### Logement

- Améliorer l'accès et le maintien aux logements étudiants en adoptant une stratégie par bassin universitaire.
- Actualiser le référentiel francilien pour une résidence universitaire moderne.
  - Promouvoir la socialisation via l'habitat.

### Circulation

- Inscrire les campus dans le développement du réseau Ile-de-France des transports communs.
  - Développer les liaisons douces.
    - Adopter un label territorial et une signalétique urbaine.
      - Ouvrir les équipements aux habitants des quartiers et permettre les circulations au sein des campus.

### Vie quotidienne

- Créer un observatoire de la vie de campus pour chaque regroupement et les mettre en réseau.
  - Faire des diagnostics sur l'expérience étudiante.
    - Favoriser les emplois sur les campus universitaires et dans les Crous.
      - Proposer pour tous les étudiants une valorisation de leurs activités sportives, culturelles ou associatives.
  - Proposer une plateforme numérique francilienne dans le domaine de la culture, du sport et de l'engagement associatif.
  - Travailler en commun pour mieux assurer l'accueil des jeunes en service civique.
    - Favoriser des moments de rencontre transversaux culturels, sportifs et solidaires au sein des Comue et entre les Comue.
  - Créer des réseaux « handicap » pour chacune des huit Comue du territoire.
    - Améliorer l'accueil des étudiants internationaux par la mise en place dans chaque Comue d'un guichet unique de l'étudiant étranger.
  - Créer un parrainage entre les étudiants pour permettre une intégration plus facile.

- Proposer un cadrage francilien de l'étudiant à statut spécifique.
  - Favoriser la démocratie universitaire.

## **Les grande tendances identifiées au cours des travaux**

- « La socialisation est un enjeu majeur du parcours étudiant et cela va de pair avec la lutte contre l'isolement. »
- « L'état des lieux que nous avons mené démontre une absence importante en données fiables spécifiques à la population étudiante francilienne. Aujourd'hui, les outils nécessaires à l'élaboration de diagnostics complets ne sont pas disponibles (...) Aucune structure existante n'est capable de produire des photographies à l'échelle de la région et déclinables par Comue, par Crous, par département, etc. »
- « La communication envers la communauté, ou plutôt, les communautés étudiantes présente une problématique à la fois spécifique et générale. Si les établissements reconnaissent la nécessité de s'engager avec les nouvelles techniques de communication, l'évolution des outils et des métiers représente un coût certain. Si les sites web et le courrier électronique demeurent les principaux outils de communication des établissements, ils répondent plus aux usages des personnels des établissements et ne répondent pas nécessairement à ceux des étudiants. »
- « Les évolutions pédagogiques changent les rapports que nous avons avec les lieux physiques qui composent nos campus : les amphithéâtres, les salles de cours, les bibliothèques, etc. Nous entendons souvent parler du développement des tiers lieux ou des troisièmes places, parce qu'il reflète les transformations dans nos méthodes de travail et dans nos liens sociaux. L'importance du sujet et son impact sur la vie étudiante nécessitent de préciser ce qu'on entend, d'une part, par tiers lieux de travail et, d'autre part, par espaces hybrides. »
- « La réflexion sur la connectivité des lieux physiques nous amène à penser le smart campus, le campus intelligent. La notion de campus intelligent est multidisciplinaire, et au-delà des aspects purement informatiques, elle doit comprendre une réflexion sur le génie civil, la santé, les systèmes d'information, les réseaux de socialisation, l'écologie, la gouvernance et le management ainsi que la formation et la recherche. »
- « Nous sommes fermement convaincus que penser la vie étudiante pour les étudiants en situation de handicap est vecteur d'amélioration des conditions de vie et d'études pour l'ensemble de la population étudiante. »

## Les spécificités de l'Île-de-France

Avec plus de 600 000 étudiants répartis notamment dans 17 universités, 20 grands établissements, trois écoles normales supérieures et des dizaines d'écoles de commerce et d'ingénieurs, l'Île-de-France connaît des problématiques particulières.

À l'échelle régionale, les questions relatives à la vie étudiante relèvent de trois académies, de trois Crous et de huit Comue. La mise en œuvre du projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale, doit se décliner à plusieurs niveaux :

- établissements,
- Comue,
- InterCOMUE/InterCrous.

---

© News Tank Education 2016 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »